

s.C.41.103.2 - ZW/hz

Berne, le 16 janvier 1976

N o t eContribution de 100 millions de DTS  
au mécanisme pétrolier par la BNS

A la réunion des 7 et 8 janvier 1976 du Comité intérimaire de la Jamaïque, la BNS a offert une nouvelle contribution de DTS 100 millions au mécanisme pétrolier du FMI. Celle-ci s'ajoute donc à la contribution de DTS 150 millions acceptée par le Conseil fédéral, en août dernier.

Cette décision de la BNS appelle les remarques suivantes :

1. Pour la contribution d'août dernier, la BNS avait demandé la garantie de la Confédération. Elle avait été accordée sur la base de l'arrêté fédéral, du 20 mars 1975, sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales (montant inscrit Fr. 1'500 millions).

La BNS n'a pas demandé la garantie de la Confédération pour la nouvelle contribution. Elle l'offre sur ses réserves en dollars.

- 2 -

2. Le montant de Fr. 1'500 millions au titre de l'arrêté fédéral du 20 mars 1975 s'avère déjà insuffisant compte tenu des nombreuses sollicitations internationales. Nous jouons déjà sur l'hypothèse que les appels de fonds potentiels ne se feront pas tous simultanément. Ci-après une récapitulation des demandes de contributions au titre de l'arrêté fédéral du 20 mars 1975 :

- renouvellement des accords généraux d'emprunts	Fr.	865 millions
- mécanisme pétrolier	Fr.	479 millions
- fonds de soutien financier de l'OCDE	Fr.	<u>1'274 millions</u>
	Fr.	<u>2'618 millions</u>

Si la BNS accorde des prêts, sans garantie de la Confédération, à des mécanismes pour lesquels elle a requis antérieurement cette garantie, le Parlement pourrait faire des difficultés à notre probable demande de relèvement du plafond de l'arrêté fédéral du 20 mars 1975.

3. Cette contribution supplémentaire de la BNS à la Jamaïque est isolée. Elle intervient à quelques mois de l'échéance du mécanisme pétrolier du FMI. Celui-ci ne sera pas renouvelé à son terme, les Etats-Unis s'y étant opposés pour la raison qu'ils souhaitent revenir à des conditions de crédits plus normales.

On ne peut donc pas dire que notre geste ait été fait dans un mouvement concerté de solidarité internationale ni que nos précieux deniers aient été utilisés au meilleur escient.

4. Le récent tirage sur le mécanisme pétrolier de DTS 1 milliard par le Royaume-Uni fait que la presque totalité des fonds de cette facilité aura été acheminée vers des pays industrialisés. Les PVD en ressentent quelque amertume.

Le tirage britannique a permis à ce pays de ménager ses lignes de crédits au titre des mécanismes traditionnels du FMI et de se soustraire largement aux obligations que les experts du Fonds imposent aux pays qui y font appel pour redresser leur situation économique.

Pour justifier son tirage vis-à-vis des PVD, le Royaume-Uni, qui est toujours largement déficitaire, a milité pour augmenter de 45 % les quatre tranches de crédits du FMI. Cet élargissement améliore la situation des pays en voie de développement certes mais aussi incidemment celle du Royaume-Uni (350 millions de dollars de tirages supplémentaires).

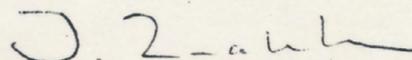
5. Il est fort probable que l'octroi de la nouvelle contribution de la BNS a permis à Israël de tirer sur le mécanisme pétrolier.

- 4 -

Comme vraisemblablement les pays de l'OPEP ont assorti leurs contributions au mécanisme pétrolier de la condition qu'elles ne devaient pas servir à Israël, nous pourrions être la cible de quelques critiques arabes. Ce n'est pas le principe qui est en cause ici, mais le choix d'une politique dont les conséquences possibles ont été soupesées.

6. L'octroi d'un crédit de cette importance, même s'il est fait par la seule BNS, engage dans une certaine mesure la politique économique et monétaire extérieure de la Suisse. Sous prétexte de l'autonomie de la BNS - si souhaitable à maints égards - n'est-ce pas tout de même un empiétement de sa part sur la compétence du Conseil fédéral ? Une décision de cette importance mériterait au moins une consultation préalable.

Service économique et financier



J. Zwahlen